

Le délégué et le sous-délégué de classe

Chaque classe élira un délégué de classe et un sous délégué pour fin septembre au plus tard. L'élection sera organisée par le professeur référent de chaque section. Il demandera à l'ensemble des étudiants s'il y a des personnes intéressées par cette mission puis organisera l'élection. Ensuite, il celui-ci transmettra les noms et les coordonnées complètes aux autres professeurs de la section ainsi qu'à l'équipe administrative et à la direction.

Qu'est-ce qu'un délégué de classe/un sous-délégué ?

Le délégué de classe représente l'ensemble des étudiants de la classe auprès des enseignants et du personnel administratif et de la direction.

Le sous-délégué représente le délégué en son absence et aide celui-ci dans ses différentes missions.

Leur rôle est **essentiel dans la vie d'une classe**.

Quels sont les rôles et devoirs d'un délégué/sous-délégué ?

Le rôle d'un délégué est de se faire **porte-parole de sa classe et de chacun des étudiants de sa classe** auprès de l'ensemble de l'équipe éducative et administrative de l'établissement. Pour ce faire, ils peuvent par exemple réunir les élèves pour les consulter sur les difficultés rencontrées, être à l'écoute et préparer ensemble leurs demandes, leurs remarques, leurs questions, ...

Le délégué est aussi **l'interlocuteur privilégié des enseignants, de l'équipe administrative et de la direction**. Il peut également discuter avec les enseignants de l'organisation de vie de classe, des demandes spécifiques liées aux cours (par exemple : une remédiation générale, ...). Il est aussi en mesure de transmettre les remarques ou questions des étudiants à l'administration, et inversement.

Le délégué doit **organiser l'entraide entre élèves**, c'est-à-dire la prise en charge des devoirs et des notes de cours pour les absents, par exemple.

Il doit également **animer la vie de classe**, favoriser le dialogue entre élèves, encourager les autres élèves à s'engager lors de la « mise en projet » par exemple. Il doit garder un contact positif avec les enseignants.

Le délégué doit cependant observer des règles : respecter la parole des autres, la chaîne hiérarchique, mais aussi veiller à la **confidentialité des informations** qu'ils reçoivent, notamment de la part des élèves.

Quelles qualités pour un bon délégué ou sous-délégué ?

Comme il sert de relais entre adultes et élèves, un délégué se doit d'être investi de sa mission (**dynamique et disponible**), et d'être à l'écoute. Être délégué signifie en outre prendre la parole en public, et être en capacité d'argumenter : c'est pourquoi il vaut mieux **être à l'aise à l'oral et avoir confiance en soi**. Il doit également être capable de faire preuve d'**objectivité**, d'**impartialité**, et de **calme** en toute situation

Par exemple, en cas de conflit entre élèves, le délégué de classe ne doit pas prendre position pour l'une ou l'autre des parties. Il peut en revanche intervenir pour atténuer les tensions.

Le référent du PAE,

La direction,